

**Conseil économique et social**Distr. générale
5 mai 2016Français
Original: English**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Date, lieu et thème de la soixante-treizième session
de la Commission(2017)****Date, lieu et thème de la soixante-treizième session
de la Commission (2017)****Note du secrétariat*****Résumé*

La présente note contient des indications sur la date et le lieu possibles de la soixante-treizième session de la Commission, qui se tiendra en 2017, ainsi qu'une proposition de thème pour cette session.

La Commission est invitée à prendre une décision sur ces questions.

I. Introduction

1. La présente note contient des suggestions faites par le secrétariat à soumettre à la Commission pour examen à sa soixante-douzième session. La Commission est invitée à réfléchir à la date, au lieu et au thème de sa soixante-treizième session, qui se tiendra en 2017, et à donner au secrétariat des indications à ce sujet.

II. Date et lieu

2. L'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci formule des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et en consultation avec le Secrétaire général. Conformément à la procédure en vigueur, à chaque session, la Commission recommande la convocation de sa prochaine session. Le Secrétaire exécutif en fixe ensuite la date et le lieu précis en consultation avec les membres et le Président de la Commission.

* E/ESCAP/72/L.1.

** La soumission tardive de la présente note s'explique par la nécessité de prendre en compte les vues exprimées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission à sa 36^e session et au cours de consultations informelles tenues les 21, 26 et 28 avril 2016 ainsi que le 4 mai 2016.

3. En outre, à l'article premier du Règlement intérieur, il est disposé que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

III. Thème

4. Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, à sa 364^e session, tenue le 24 mars 2016 et son Groupe de travail informel sur les projets de résolution, qui s'est réuni les 21, 26 et 18 avril 2016 ainsi que le 4 mai 2016, ont examiné des propositions de thème pour la soixante-treizième session de la Commission et ont décidé de soumettre à la Commission, pour examen, le thème suivant: « La coopération régionale en faveur de l'énergie durable ».

A. Introduction

5. Élargir l'accès à l'énergie, ainsi qu'adopter des énergies renouvelables et accroître l'efficacité énergétique, sont des aspects importants du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier de l'objectif de développement durable 7.

6. Le développement du secteur énergétique à l'avenir est l'une des questions les plus cruciales qui se posent dans la région Asie-Pacifique. Outre qu'elle sous-tend la croissance économique et le bien-être social, l'énergie est un facteur clé de l'élimination de la pauvreté. Elle contribue également dans une large mesure aux changements climatiques - les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie représentent environ 80 % du total des émissions dans le monde - ainsi qu'à la pollution atmosphérique chronique, qui commence à faire peser une grande menace sur de nombreuses villes en Asie. En 2016, 455 millions de personnes dans la région sont privées d'accès à l'électricité et quelque 2 milliards utilisent exclusivement des combustibles solides pour cuisiner. D'ores et déjà, la région contribue à 53 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, part qui ne fera qu'augmenter si l'essor des économies de la région Asie-Pacifique continue de s'appuyer sur le modèle actuel d'une énergie tirée principalement des combustibles fossiles. Les progrès en matière d'utilisation d'une énergie durable, notamment grâce à des mesures en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, sont irréguliers d'un pays à l'autre de la région Asie-Pacifique. Cette situation met en évidence à quel point il est nécessaire d'agir collectivement pour que les réalisations des pays les plus avancés de la région puissent être largement reproduits dans les pays en développement.

7. Les pays en développement, en particulier ceux de la région Asie-Pacifique, sont un moteur de la croissance du secteur de l'énergie propre partout dans le monde¹. La région a bénéficié de quelque 54 % de la totalité des investissements dans l'énergie propre faits au niveau mondial, ce qui a représenté l'an dernier 179 milliards de dollars. Les investissements dans les énergies renouvelables dépassent ceux réalisés dans les combustibles fossiles, aussi bien dans la région Asie-Pacifique que dans le monde. L'exploitation du charbon en Chine est parvenue à son pic et est en repli. En dépit de ces évolutions encourageantes, les lacunes sont importantes et le taux d'utilisation de l'énergie durable est loin d'avoir atteint son plein potentiel.

¹ Y compris l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et le stockage de l'énergie. Voir la fiche d'information diffusée par Bloomberg New Energy Finance; disponible à l'adresse www.bloomberg.com/company/clean-energy-investment.

8. En vertu de l'Accord de Paris sur les changements climatiques conclus en 2015, les gouvernements, les entreprises et d'autres acteurs se sont fermement engagés à accélérer la transition vers des énergies renouvelables et à promouvoir l'efficacité énergétique. Le Programme d'action Lima-Paris est une initiative commune des présidences péruvienne et française de la Conférence des Parties, du Cabinet du Secrétaire général de l'ONU et du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Son but est de renforcer l'action climatique en mobilisant des mesures robustes au niveau mondial pour parvenir à des sociétés sobres en carbone et résilientes. Un certain nombre d'initiatives dans le domaine de l'énergie renouvelable ont été lancées dernièrement, sous l'égide de gouvernements, d'entreprises et de la société civile, parmi lesquelles le Réseau insulaire mondial pour les énergies renouvelables de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Alliance mondiale pour la géothermie, l'Alliance internationale pour l'énergie solaire, l'Initiative Phares des petits États insulaires en développement et la Breakthrough Energy Coalition.

B. Objet

9. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a acquis une expérience et un savoir-faire considérables s'agissant de favoriser la coopération régionale et de recenser les problèmes de la région dans divers secteurs, y compris celui de l'énergie. Elle dispose d'une tribune au niveau ministériel – le Forum Asie-Pacifique de l'énergie – qui sert à formuler des politiques et à mettre en commun les connaissances en vue de surmonter ces problèmes. En application de sa résolution 71/1, intitulée « Restructurer l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015 », la Commission mettra en place un comité de l'énergie au sein de son appareil de conférence subsidiaire.

10. Les technologies de l'énergie renouvelable étant devenues moins onéreuses, elles sont considérées de plus en plus fréquemment comme une solution viable pour remplacer les technologies traditionnelles fondées sur les combustibles fossiles. Les énergies renouvelables ont désormais dépassé la parité avec les sources d'énergie classiques, tant à l'échelle du service public que pour diverses applications, dans un nombre croissant de pays et d'endroits de la région Asie-Pacifique. L'obstacle des prix ayant été franchi, il est important d'examiner ce qui s'oppose encore à l'expansion des énergies renouvelables et à une amélioration de l'efficacité énergétique, en particulier par le biais de la coopération à l'échelon mondial et régional.

11. Compte tenu de ces faits nouveaux et de la dynamique croissante dans ce domaine, cette étude thématique (suivie d'une séance spécialement consacrée à ce thème lors de la soixante-treizième session de la Commission) pourrait contribuer de manière importante aux débats tenus à l'échelle régionale et mondiale sur l'énergie et le développement durable en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et donner également l'occasion d'examiner les possibilités d'action collective pour obtenir rapidement des réalisations au titre de l'objectif de développement durable 7.

C. Sujets couverts par l'étude thématique

12. Les principaux domaines qui seront examinés dans l'étude thématique dans l'optique de l'objectif 7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont les suivants:

a) Quel est l'état actuel de l'utilisation de l'énergie durable dans les États membres et quelles sont les tendances de la croissance prévue ? Quelles sont les lacunes et les possibilités en matière d'utilisation d'une énergie durable ? Il s'agira notamment d'évaluer dans quelle mesure l'énergie durable pourra contribuer à assurer les besoins énergétiques de la région à l'avenir tout en respectant les cibles fixées par l'Accord de Paris en ce qui concerne la réduction des émissions et en veillant à garantir l'accès de tous à une énergie fiable et abordable.

b) Quelles politiques et mesures de financement innovantes les États membres ont-ils utilisé pour utiliser davantage une énergie durable et exploiter tous les avantages qui peuvent en découler pour les trois dimensions de la durabilité ?

c) Quel rôle peut jouer l'amélioration de la connectivité des réseaux énergétiques de l'Asie-Pacifique dans l'atteinte des objectifs relatifs à l'énergie durable ?

d) Quelles formes de coopération régionale et Sud-Sud ou de partenariats, y compris avec le secteur privé et les autorités infranationales, seront nécessaires pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'énergie durable ?

IV. Études thématiques précédentes

13. Pour référence, une liste des thèmes retenus pour les sessions précédentes de la Commission figure en annexe à la présente note.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission

<i>Session^a</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP: perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI ^e siècle: perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique: œuvrer pour la cohérence et la cohésion
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes

<i>Session</i> ^a	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement: promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte: technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable
67	2011	Au-delà des crises: les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique
68	2012	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
69	2013	Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures
70	2014	La connectivité régionale pour une prospérité partagée
71	2015	Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre
72	2016	Science, technologie et innovation pour le développement durable

^a De la quarantième à la soixante-douzième session.